

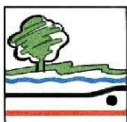
ASSOCIATION MUSICALE DE HAUTE VILAINE

Livret d'information 2026-2027



Avec le soutien des communes d'Acigné, de Brécé, de Noyal-sur-Vilaine et de Thorigné-Fouillard, ainsi que de la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron et du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Acigné



BRÉCÉ

NOYAL
SUR VILAINE

Pays de Châteaugiron
Communauté de Communes

Soutenu par la ville de

THORIGNÉ-
FOUILLARD

Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

AU PROGRAMME ...

DE LA PETITE SECTION AU CP – LA MUSIQUE PLAISIR

- « **Jardin Musical** » dès la petite section
- « **Eveil à la musique** » dès la moyenne section
- « **Je découvre les instruments de musique** » pour les CP

PRATIQUE INSTRUMENTALE ET FORMATION MUSICALE

- « **1ère année de pratique instrumentale ou chant** » du CE1 au CM2
- « Pratique Instrumentale »
- « Technique vocale » à partir de 14ans
- « Formation Musicale »

ENSEMBLES AMHV

- Le Chœur de Haute-Vilaine**
- Le Lab Orchestra**
- L'Orchestre Débutant**
- L'ensemble de percussion**
- L'Atelier JAZZ**
- Les groupes Musiques Actuelles**
- Chorale enfants (temps périscolaire)**
- Chorale ado, à partir de la 6ème**

DE LA PETITE SECTION AU CP



JARDIN MUSICAL dès la petite section

Une approche en douceur, un éveil au monde des sons, par groupe avec des professeurs spécialisés.

Le jardin musical est un atelier qui permet à l'enfant de découvrir la musique en douceur à l'aide de nombreux jeux ludiques et corporels, apprentissage en chansons, reconnaissance visuelle et auditive des instruments tout en étant accompagné d'un parent.

Jardin Musical	Petite section	30mn tous les 15 jours
----------------	----------------	------------------------

Tarif : 105€

EVEIL À LA MUSIQUE

ENFANTS ÂGÉS DE 4 À 5 ANS

La 1^{ère} année d'éveil s'adresse aux enfants de MS, qui découvrent la musique à travers l'écoute, les jeux et contes musicaux, les présentations d'instruments, l'expression corporelle, les chansons.

ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 6 ANS

En 2^{ème} année (GS), les séances permettent d'éveiller à la sensibilité musicale et comportent une initiation au codage habituant l'enfant à associer un signe écrit à un son, le préparant à l'écriture musicale. La créativité se développe aussi par la construction d'instruments.

Eveil 1 de 4 à 5 ans	Moyenne Section	30mn hebdomadaires
Eveil 2 de 5 à 6 ans	Grande Section	45mn hebdomadaires

*Nombre d'élèves par niveau : minimum 5

Tarif : 190€

JE DÉCOUVRE LES INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE

Je fais un peu de FM et des petites percussions (mallette d'éveil). J'ai accès à plusieurs instruments au cours de l'année en me déplaçant avec mon enseignant dans les différentes classes d'instruments et je découvre environ 7 à 10 instruments différents des familles de « cordes », « bois », « cuivres » ou « percussions ».

1 année	Pour les CP	45mn par semaine
---------	-------------	------------------

*Nombre d'élèves par atelier : minimum 5

Tarif : 190 €

PRATIQUE INSTRUMENTALE



À partir de la 2ème année, les inscriptions se font désormais en deux parties

- Un cours de pratique : **instrument ou voix**, à 3 ou 4 ou en individuel.
- La Formation Musicale constitue une inscription distincte et obligatoire sur 3 ans de la CE2 jusqu'au CM2. (tarifs en page 6)

Liste des instruments enseignés

- Les bois** : clarinette, saxophone, flûte traversière, basson, flûte à bec.
- Les cuivres** : tuba, cornet, trompette, trombone, cor d'harmonie.
- Les cordes** : violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique.
- Les percussions** : batterie, timbales, xylophone, marimba.
- Les claviers** : piano, synthétiseur, accordéon chromatique.
- Les instruments traditionnels** : accordéon diatonique, harpe celtique.
- Les instruments amplifiés** : guitare électrique, basse.



« 1^{ÈRE} ANNÉE DE PRATIQUE INSTRUMENTALE OU CHANT



Un seul cours d'instrument ou de chant avec initiation à la lecture de notes et aux premiers rythmes en cours collectifs. Cet atelier permet aux enfants de s'amuser, d'écouter, de se concentrer et de développer des sensations à travers l'apprentissage de leur instrument.

Location possible de l'instrument à l'AMHV à tarif préférentiel.

1 ^{ère} année obligatoire	Du CE1 au CM2	45mn à 3 ou 30mn à 2 élèves hebdomadaires
------------------------------------	---------------	---

*Cours à 2 ou 3 élèves et location d'instrument à ½ tarif selon disponibilité.

Tarif : 365€

+ location de l'instrument ½ tarif

COURS DISPONIBLES APRÈS LA 1ERE ANNÉE

Durée Hebdomadaire	Pratique Instrumentale	- 21 ans	+ 21 ans
30mn à 2 ou 45mn à 3 élèves*	Tous les instruments et chant	365 €	480 €
25mn seul		490 €	580 €
35mn seul		685 €	810 €
45mn seul		880 €	1040 €
30 min tous les 15 jours (à partir de 13 ans		320 €	390 €
45 min tous les 15 jours (à partir de 13 ans		480 €	585 €

* Le cours est possible si suffisamment d'élèves sont inscrit et sur validation de l'enseignant.

FORMATION MUSICALE (FM)

Les cours de formation musicale sont obligatoires pendant 3 ans à partir de la CE2 et jusqu'à 13ans. Les élèves sont répartis au mieux en fonction du choix émis sur la **fiche de vœux**.

Pour les adultes, un cours de FM est mis en place également en hebdomadaire.

Moins de 21 ans : 80 euros pour 45 min hebdomadaire

Plus de 21 ans : 120 euros pour 45 min hebdomadaire

Pour les élèves de FM3 et FM4 une pratique d'ensemble est proposée à travers l'Orchestre débutant.

L'Orchestre débutant permet :

- De faire le lien direct entre la théorie du solfège et la pratique de l'instrument.
- De découvrir différentes cultures et esthétiques musicales.
- De lire, rythmer, jouer, chanter rapidement ce qui est vu en cours.
- De développer l'écoute.
- De préparer les élèves progressivement aux ensembles et groupes AMHV.



LES GROUPES



Ce parcours est conseillé **aux élèves ne prenant plus de cours d'instrument** et souhaitant poursuivre leur formation.

Chaque groupe assure des manifestations musicales sur le secteur AMHV au cours de l'année. Ce parcours donne une grande autonomie aux musiciens et à l'enseignant responsable du cours pour représenter l'AMHV sur son territoire.

Selon des modalités préalablement définies, chaque groupe aura la possibilité de répéter dans la salle d'orchestre avec tout le matériel AMHV.

La création d'un groupe autre que ceux existants à l'AMHV peut être présentée au bureau par l'enseignant porteur du projet et ses élèves.

Groupes possibles : Musique traditionnelle - Percussions - Guitares...

Les tarifs ci-dessous s'entendent par adhérent

Type de groupe	Si pratique instrumentale	Autres
Groupe Musique Actuelle- 1h	190 €	340 €
Accès à la pratique autonome	65 €	
Atelier Jazz - 1h30	210 €	370 €

ENSEMBLES AMHV

LES ORCHESTRES



L'école propose aux musiciens de venir rejoindre en cours d'année les rangs de l'orchestre pour se faire plaisir en jouant différents styles de musiques,

□ Répétitions à la salle d'orchestre de Thorigné-Fouillard

Nom de l'orchestre	Minimum de pratique	Durée hebdomadaire	Si pratique instrumentale	Autres
Orchestre débutant*	2/3 ans	1h	80 €	140 €
Orchestre Harmonie*	5 ans et +	2h		

* Sur validation du chef d'orchestre



ENSEMBLE DE PERCUSSIONS

L'école propose aux musiciens de venir rejoindre en cours d'année les rangs de l'ensemble de percussions pour se faire plaisir,

L'ensemble est ouvert à tous, même à ceux qui ne pratiquent pas de percussion

Ouvert à tous	1 heure hebdomadaire
---------------	----------------------

Tarif : 80€ l'année avec une pratique instrumentale 140€ sinon

CHORALES

LES CHORALES ENFANTS

Il existe une relation très forte entre l'oreille et la voix. On peut « bien entendre » mais « mal écouter ». Ces chorales, avec leur répertoire varié, dynamique et moderne, ouvriront aux enfants les portes d'un monde l'expression verbale, riche, ludique où ils prendront plaisir à jouer avec leur voix.

Le chant permet à chaque enfant de développer :

- sa mémoire, son écoute, sa créativité,
- sa sensibilité, son estime de soi et sa confiance en soi,
- sa façon d'exprimer ses sentiments mais aussi ses émotions.



Du CE1 au CM2	1 heure hebdomadaire
---------------	----------------------

Tarif : 65€ l'année avec une pratique instrumentale 95€ sinon

LA CHORALE ADO - À PARTIR DE LA 6ÈME

L'école propose aux jeunes à partir de la 6ème de participer à une chorale où ils prendront plaisir à jouer avec leur voix

Chorale ado	1 heure hebdomadaire
-------------	----------------------

Tarif : 65€ l'année avec une pratique instrumentale 95€ sinon

LE CHŒUR DE HAUTE-VILAINE



L'école propose aux adultes désireux d'apporter leur voix à un ensemble de venir rejoindre les rangs de la chorale adultes. L'intérêt de cet ensemble est de se faire plaisir en chantant, en s'intégrant à un groupe et en travaillant collectivement différents styles de musiques.

Répétition le **mardi soir à la salle d'orchestre de Thorigné-Fouillard**

Chorale adultes mixte	2 heures hebdomadaires
-----------------------	------------------------

Tarif : 80€ l'année avec une pratique instrumentale 140€ sinon

LOCATION D'INSTRUMENT

Parc instrumental AMHV	Stock				Tarif à l'année
	¼	½	¾	entier	
Flûtes à bec soprano et alto	4				60 €
Guitares	0	5	10	10	
Violons	8	16	11	8	
Violoncelles	2	3	3	2	
Accordéons Diatoniques	8				
Basson	1				
Batteries complètes	9				
Clarinettes	13				
Clarinette basse	1				
Cornets	6				
Cors d'harmonie	3				
Flûtes traversières	7				
Flûte + Tête courbée	14				
Têtes courbées seules	5				

Guitares basses	3	150 €
Guitares électriques avec Ampli	2	
Hautbois	1	
Saxophones alto	7	
Saxophones ténor	2	
Saxophone baryton	1	
Synthétiseurs	12	
Trompettes	4	
Trombones	2	
Tuba	1	
Accordéons Chromatiques	2	180 €
Harpes	6	

L'école loue des instruments à l'année. La demande se fait au moment des inscriptions et l'attribution dépend des disponibilités. Un courrier de confirmation est envoyé à la famille mi-juillet. Le montant de la location est à régler au Directeur début septembre à la remise de l'instrument.

La location est réservée en **priorité aux débutants**.

QUELQUES RÈGLES

- Pour tous les cours collectifs (Ateliers, Eveil, Groupes, Ensembles, FM, MAO) le cours n'est maintenu que si le nombre minimum d'élèves est atteint. Il pourra être décidé de regrouper des cours si le nombre minimum d'élèves n'est pas atteint. Le bureau AMHV peut annuler tout aménagement non conforme au fonctionnement de l'école.
- La réinscription ne se fait pas d'office et il n'y a plus de **place garantie** dans les cours collectifs après le premier lundi de juillet au soir. Nous vous conseillons donc de vous (ré)inscrire en respectant les **journées d'inscriptions de juin** ou au plus tard le premier lundi de juillet.
- Mise en place de listes d'attente sous réserve de places disponibles dès septembre et notamment aux forums des associations.

PAIEMENT

Le paiement de la scolarité et de l'adhésion (35 euros par famille) doit être effectué aux journées d'inscriptions selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration.

Après deux semaines de cours, l'inscription est considérée comme définitive : toute année commencée est due. En cas de force majeure reconnue par le bureau AMHV (déménagement, maladie), il faut prévenir le secrétariat au plus vite par écrit. Le remboursement sera fait au prorata du temps restant, avec un maximum de 80% du coût de l'année. La carte d'adhérent n'est pas remboursée.

Modalités de paiement: prélèvements bancaires, chèques bancaires, chèques vacances, dispositif sortir et Pass Culture

RÉDUCTION FAMILLE À PARTIR D'UN MONTANT ÉGAL OU SUPÉRIEUR À 900 EUROS :

- 20€ pour 2 adhérents, - 35€ pour 3 adhérents, - 50€ pour 4 adhérents et + (gérée lors des inscriptions et vérifiée par la comptable).

Inscriptions en cours d'année : Les inscriptions réalisées en cours d'année donnent lieu à une facturation calculée en fonction de la période restante. Tout trimestre commencé reste dû.

Inscription avant les congés de Noël : cotisation annuelle complète.

Inscription entre le 1er janvier et le 31 mars : facturation des 2/3 de la cotisation annuelle correspondant aux deux trimestres restants.

Inscription à partir du 1er avril : facturation d'1/3 de la cotisation annuelle correspondant au trimestre restant.

La carte d'adhérent est due en totalité, quelle que soit la date d'inscription.

Cours non assurés : Lorsqu'un nombre supérieur à trois cours n'a pas pu être assuré et n'a pas été remplacé, un avoir peut être accordé aux élèves. Les cours annulés en raison des jours fériés sont inclus dans ce calcul.

Les deux premiers cours non assurés ne donnent lieu à aucun dédommagement.

À partir du troisième cours non assuré, un avoir est calculé sur les cours concernés.

JOURNÉES D'INSCRIPTIONS

du 1 au 13 juin 2026

Lieu	Dates	Horaires
ACIGNÉ (Ecole de Musique, 12 rue de Calais)	Samedi 6 juin	09h00 - 12h00
	Samedi 13 juin	09h00 - 12h00

L'AMHV sera présente lors des Forums des Associations qui se dérouleront début septembre dans nos 4 communes : Acigné, Brécé, Noyal sur Vilaine, Thorigné-Fouillard



L'**A**ssociation **M**usicale de **H**aute-**V**ilaine (association loi de 1901) est gérée par un Conseil d'Administration composé de parents d'élèves, d'élèves majeurs et de deux élus municipaux par commune. Elle est subventionnée par les communes d'Acigné, Brécé, Noyal sur Vilaine, Thorigné-Fouillard, la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron, par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine et soutenue par des partenaires musicaux, artisans et commerçants des 4 communes.

AMHV

12 rue de Calais
35690 Acigné

Tél : 02 99 62 51 59

Courriel : contact@amhv.fr

Site internet : www.amhv.fr